ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 595-D006103

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

pour l'année 2007

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Immigration et Communautés culturelles
Québec

Sommaire

1. Les dispositions législatives 1
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration 2
3. Les orientations adoptées pour la période 2005-2007 2
4. La réalisation des objectifs du Plan d'immigration de 2006 3
   4.1. Les objectifs de sélection 3
   4.2. Les objectifs d'admission 3
5. Les objectifs de sélection en 2007 5
   5.1. Le nombre de personnes sélectionnées 5
   5.2. La répartition géographique de la sélection 6
6. Les objectifs d'admissions en 2007 7
   6.1. Le nombre de personnes admises au Québec 7
   6.2. La répartition géographique des admissions 9

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé conjointement par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective (DRAP), la Direction générale de l'immigration économique (DGIE), la Direction générale de l'immigration familiale, sociale et humanitaire (DGIFSH) et la Direction des affaires publiques et des communications du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2006
ISBN : Version imprimée : 2-550-48329-4
978-2-550-48329-8
Version électronique : 2-550-48330-8
978-2-550-48330-4

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2007

Le présent dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2007* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

> *Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.*
>
> *Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.*
>
> *Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.*
>
> *Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.*
>
> *Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.*

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatif à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2007 porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire, après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations adoptées pour la période 2005-2007

À la suite des auditions de la Commission de la culture tenues en février et mars 2004, le gouvernement du Québec a adopté les orientations suivantes quant aux personnes qui devraient être accueillies au Québec au cours des années 2005, 2006 et 2007 :

- Assurer une progression des volumes d'immigration pour que ceux-ci atteignent 48 000 admissions en 2007;
- Augmenter le nombre et la proportion de jeunes personnes actives et de jeunes familles;
- Assurer une progression du nombre et de la proportion des travailleurs sélectionnés;
- Maintenir à au moins 50 % la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission.

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2007 complète la planification adoptée pour la période triennale 2005-2007.

4. La réalisation des objectifs du Plan d'immigration de 2006

4.1. Les objectifs de sélection

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2006 visait la délivrance de 43 700 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec en la matière. Selon les plus récentes prévisions, le nombre de certificats de sélection délivrés devrait être moindre, soit environ 42 100. L'écart provient principalement d'un volume de sélection moins élevé que planifié de candidats gens d'affaires (tableau 1, p. 5).

4.2. Les objectifs d'admission

Dans l'ensemble, les admissions en 2006 devraient se situer quelque peu en deçà de l'objectif minimum de 46 200 immigrants annoncé dans le plan d'immigration. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admissions disponibles à la fin du mois d'août 2006.

Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 3, p. 8) :

- Le volume total des admissions devrait s'établir entre 43 700 et 45 400 immigrants, soit un niveau légèrement inférieur à la planification.

- Le nombre d'immigrants admis dans le volet de l'immigration économique sera probablement légèrement inférieur à la cible planifiée :

  - Travailleurs qualifiés : Le nombre d'admissions s'établirait entre 23 300 et 24 100, un volume inférieur à l'objectif (entre 26 500 et 27 000 admissions).

  - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : Le nombre d'admissions est estimé entre 1 800 et 1 900, un nombre inférieur à l'objectif (entre 2 000 à 2 400).

  - Autres immigrants économiques : Leur nombre s'élèverait à 700, un volume un peu plus élevé que celui visé (entre 400 et 600).

- Le volume des immigrants admis dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 10 400 et 10 700 admissions, soit un volume supérieur à celui inscrit dans le Plan d'immigration de 2006 (9 800 à 10 200).

- Pour le volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, le nombre d'admissions serait de l'ordre de 6 400 à 6 800, ventilées comme suit :

  - Réfugiés sélectionnés à l'étranger (réfugiés pris en charge par l'État ou visés par un parrainage collectif) : Le volume devrait se situer entre 2 300 et 2 500 admissions, soit un peu plus que le volume planifié (entre 2 200 et 2 400).

  - Réfugiés reconnus sur place : Les admissions devraient se situer entre 4 100 et 4 300, conformément à la planification.

- Autres immigrants : Le volume attendu se situe entre 1 100 et 1 200 personnes, soit un volume légèrement inférieur à celui planifié (entre 1 300 et 1 400).

- La proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission en 2006 devrait atteindre 57 %, conformément à l'objectif inscrit dans le Plan d'immigration de 2006.

- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise est de 67 %. Le Plan d'immigration de 2006 fixait à 70 % des admissions totales l'objectif lié à la part de l'immigration sélectionnée par le Québec. La proportion atteinte est inférieure à celle visée parce que le volume de l'immigration économique, contribuant à l'atteinte de cet objectif, est moindre que ce qui était inscrit dans le plan.

5. Les objectifs de sélection en 2007

5.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, il est prévu de délivrer entre 43 400 et 46 800 certificats de sélection en 2007. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 34 000 et 36 000 personnes
- Gens d'affaires : entre 5 700 et 6 500 personnes
- Autres immigrants économiques : 800 personnes
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 2 200 et 2 400 personnes, dont environ 500 réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou par un groupe de personnes
- Autres immigrants : entre 900 et 1 100 personnes

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2007 en regard des résultats atteints en 2004 et en 2005 et des résultats prévus en 2006.

Tableau 1

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec [a]

	Résultats		Prévision	Plan 2007 [b]	
	2004	2005	2006	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	33 600	30 300	33 000	34 000	36 000
Gens d'affaires	7 200	6 800	5 100	5 700	6 500
Autres catégories économiques [1]	500	700	500	600	800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [2]	2 000	2 400	2 300	2 200	2 400
Autres immigrants [3]	500	1 700	1 200	900	1 100
Total	43 900	41 900	42 100	43 400	46 800

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2007, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5.2. La répartition géographique de la sélection

En 2007, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats susceptibles de répondre aux exigences de la grille de sélection (jeunes, francophones, etc.).

- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par la forte offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2

Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2007, selon le continent de dernière résidence [a b]

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	**Max.**	**Min.**	**Max.**
Afrique	7 500	8 100	200	300
Amérique	7 800	8 100	100	200
Asie	5 600	6 000	5 200	5 900
Europe	13 100	13 700	100	100
Total	**34 000**	**36 000**	**5 700**	**6 500**

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2007, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

6. Les objectifs d'admissions en 2007

6.1. Le nombre de personnes admises au Québec

Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- Le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- La proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- Le temps que mettent les candidats eux-mêmes à concrétiser leur projet d'immigration;
- Les délais de traitement du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admissions, inscrits dans le plan, résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

Les objectifs d'admissions pour 2007 sont donc les suivants (tableau 3, p. 8) :

- Le Québec prévoit accueillir entre 45 500 et 48 000 immigrants.
- La part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 69 % du total des admissions.
- La proportion d'immigrants connaissant le français au moment de leur admission devrait atteindre au moins 58 % du volume global.

Les admissions par catégorie d'immigration sont composées de la façon suivante :

- **Immigration économique :** De 28 100 à 29 600 personnes, soit une hausse par rapport aux résultats des années antérieures. Le nombre de travailleurs qualifiés serait de l'ordre de 26 000 à 27 000 et celui des autres immigrants de ce volet, entre 500 et 700. Le volume d'admissions de gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) pourrait s'établir entre 1 600 et 1 900.
- **Regroupement familial :** De 10 200 à 10 700 personnes, soit une augmentation découlant notamment d'une accélération, par le gouvernement fédéral, du traitement des dossiers d'ascendants parrainés.
- **Réfugiés et personnes en situation semblable :** De 6 200 à 6 600 personnes, incluant entre 2 200 et 2 400 réfugiés sélectionnés à l'étranger. Les réfugiés reconnus sur place et leurs personnes à charge à l'étranger devraient représenter entre 4 000 et 4 200 admissions.
- **Autres immigrants :** Entre 1 000 et 1 100 personnes pourraient être admises en 2007.

Tableau 3

Le nombre de personnes admises au Québec [a]

	Résultats		Plan 2006		Prévision 2006		Plan 2007 [b]	
	2004	2005 [c]	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	**26 717**	**26 375**	**28 900**	**30 000**	**25 800**	**26 700**	**28 100**	**29 600**
Travailleurs qualifiés	24 702	24 183	26 500	27 000	23 300	24 100	26 000	27 000
Gens d'affaires	1 593	1 753	2 000	2 400	1 800	1 900	1 600	1 900
Autres catégories économiques[1]	422	439	400	600	700	700	500	700
Regroupement familial	**9 367**	**9 102**	**9 800**	**10 200**	**10 400**	**10 700**	**10 200**	**10 700**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**7 382**	**7 163**	**6 200**	**6 600**	**6 400**	**6 800**	**6 200**	**6 600**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	2 089	2 065	2 200	2 400	2 300	2 500	2 200	2 400
Réfugiés reconnus sur place[3]	5 293	5 098	4 000	4 200	4 100	4 300	4 000	4 200
Autres immigrants[4]	780	733	1 300	1 400	1 000	1 200	1 000	1 100
Ensemble de l'immigration	**44 246**	**43 373**	**46 200**	**48 200**	**43 700**	**45 400**	**45 500**	**48 000**
Part de la sélection québécoise[5]	67%	67%	70%	70%	67%	67%	69%	69%
Part de l'immigration économique	60%	61%	63%	62%	59%	59%	62%	62%
Proportion d'immigrants connaissant le français	55%	57%	57%	57%	58%	57%	60%	58%

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes d'admissions planifiés pour 2007, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

c Données préliminaires pour 2005.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6.2. La répartition géographique des admissions

Les admissions planifiées pour 2007 se répartissent relativement également selon le continent de dernière résidence. La répartition des admissions par catégorie d'immigration fournit les indications suivantes :

- Les travailleurs qualifiés proviennent en plus forte proportion d'Europe et d'Afrique. Cependant, le recrutement en Amérique et en Asie est en progression par rapport aux années précédentes.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.
- Les immigrants de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, avec une concentration particulière en Asie.
- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale.
- Les réfugiés reconnus sur place proviennent d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2007, selon le continent de dernière résidence [a b]

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	7 450	7 740	4 830	5 010	4 830	5 020	8 890	9 230	26 000	27 000
Gens d'affaires	170	200	70	90	1 180	1 410	200	240	1 600	1 900
Autres catégories économiques [1]	10	20	10	10	500	620	10	10	500	700
Regroupement familial	2 560	2 690	2 640	2 770	3 640	3 820	1 390	1 450	10 200	10 700
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [2]	450	500	1 220	1 330	440	480	90	100	2 200	2 400
Réfugiés reconnus sur place [3]	1 000	1 050	1 510	1 590	1 230	1 290	220	230	4 000	4 200
Autres immigrants [4]	260	300	280	320	360	410	80	90	1 000	1 100
Total	**11 900**	**12 500**	**10 600**	**11 100**	**12 200**	**13 000**	**10 900**	**11 300**	**45 500**	**48 000**

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes d'admissions planifiés pour 2007, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.